

Journée Systèmes et Données - 4 décembre 2020

Titre : **Retours d'expériences de la Médiathèque Départementale du Puy de Dôme**
Xavier Guillot

Toutes les questions ont été posées via le chat lors de la journée. Certaines ont été posées en direct par des modératrices. Celles qui n'ont pu être traitées en direct ont été transmises aux intervenants pour une réponse par écrit.

Réponses apportées par écrit après la journée :

- L'organisation et la pratique du catalogage ont-elles profondément changé ?

La médiathèque départementale est passée d'une équipe de 13 "acquéreurs-catalogueurs", à un pôle d'acquisition composé 8 personnes, l'équipe dédiée au SIGB est composée d'une cheffe de projet, 1 administrateur de base, 1 responsable des contenus numérique, 3 catalogueurs. L'ensemble de l'équipe dédiée est formée au catalogage par entité.

- Quel type de contrat vous lie à l'éditeur (un contrat normal ou un co-développement) ? [+ Cf. Question posée par le groupe du mode de marché ("dialogue compétitif")].

2018 : Une « procédure concurrentielle avec négociation » a été choisie pour le marché

- L'Abes pourrait-elle faire basculer massivement les illustrateurs de BD qui seraient en 702 en 701 ? Et faire la même chose pour d'autres types de document ? (je pense aux albums des INSPE)

Techniquement, cela serait possible, à plusieurs conditions liées à la qualité et l'homogénéité des données : la notion du genre "bande-dessinée" dans la notice bibliographique doit être renseignée ; toutes les mentions de responsabilité "scénariste" sont en "700\$4", celles "d'illustrateur" en "702\$4" ; dans les cas où le créateur est aussi dessinateur un "700\$4 690" et un "702\$4 440" ont été générés.

Ceci me semble possible, mais le passage de mention de responsabilité secondaire à co-mention de responsabilité principale en UNIMARC est une solution qui me semble plus complexe que la répartition des créateurs et contributeurs dans une structure entité - relation.

De plus, la bande-dessinée a des manifestations dont l'importance textuelle est équivalente à l'image fixe. Le type de contenu est "texte + image fixe" ; le type de médiation est « sans médiation » . C'est le cas également de l'album, du documentaire fortement illustré .

Cet ensemble est composé de deux types de créateur, un textuel (auteur, scénariste), le second pour l'illustration (illustrateur, photographe, ...). Dans le cadre de la LRMisation il est plus important que les codes de fonctions (en zone 7XX\$4) soient corrects pour l'alignement par entité, plus que la transcription dans la zone Unimarc de mention de responsabilité (en 200\$c).

Réponse de l'Abes (Héloïse Lecomte) :

Aujourd'hui, le format UNIMARC bibliographique distingue les responsabilités "principales" (700, 701 pour les personnes) des responsabilités "secondaires" (702 pour les personnes) relatives à une ressource. Cette distinction n'a pas d'avenir dans le contexte de la transition bibliographique. Dans un catalogue par entités, les responsabilités seront rattachées au niveau concerné :

- responsabilités de niveau oeuvre (auteur, compositeur, illustrateur, etc.)
- responsabilité de niveau expression (traducteur, éditeur scientifique, etc.)
- responsabilité de niveau manifestation (éditeur, distributeur, imprimeur, etc.)
- responsabilité de niveau item (possesseur, donateur, etc.)

L'Abes a fait le choix, depuis novembre 2019, d'utiliser les étiquettes 700/701/702 (ainsi que 710, 711, 712 et 720, 721, 722) d'une manière non conforme au format UNIMARC international, afin de préparer la LRMisation du Sudoc. Le choix des étiquettes par les catalogueurs, mais surtout des codes fonction (\$4), permettent de ventiler les responsabilités par niveau (oeuvre, expression, manifestation, item), ce qui sera très utile au moment de la transformation du Sudoc en catalogue d'entités (éclatement des notices bibliographiques en entités OEMI).

L'Abes mène actuellement des chantiers de correction et d'harmonisation des codes fonction présents dans le Sudoc en vue de préparer cette migration. Les étiquettes de zones pourront également faire l'objet de corrections rétrospectives, si cela est jugé utile pour la LRMisation des données du Sudoc. Au sujet des illustrateurs en particulier, qu'ils aient travaillé sur une BD ou sur un album jeunesse, ils seront rattachés au niveau oeuvre dans le Sudoc LRMisé. Ils peuvent donc d'ores et déjà être systématiquement signalés sous l'étiquette 701 (responsabilités de niveau oeuvre ou expression, cf. consignes Abes de novembre 2019).

- Quelle zone utilisez-vous pour créer les liens "d'inspiration" ?

Nous travaillons directement sur une structure de catalogage par entité en dehors du format MARC, le modèle d'export n'est pas encore mis en place (on me souffle à l'oreille que la zone 531 ou 541 sera mise à jour prochainement ;-). Comment travaillez-vous sur l'ergonomie de l'interface pour les utilisateurs ? Est-ce que vous travaillez avec l'éditeur de SGB ?

Réponse Françoise Leresche : zone 531 ou 541 \$5 = nouveautés UNIMARC

- Comment travaillez-vous sur l'ergonomie de l'interface pour les utilisateurs ? Est-ce que vous travaillez avec l'éditeur de SGB ?

Des échanges réguliers avec l'éditeur du SGB sont maintenus pour l'ensemble du produit, dont l'ergonomie des interfaces des utilisateurs, l'évolution de RDA, les fonctions de circulation de collections...

- Comment sont récupérées les couvertures de chacun des numéros de périodiques ?

Une API et un abonnement au Cercle de la Librairie (Electre)

- Est-ce que vous dépouillez Elle, l'Obs etc. ?

Pour le moment, pas de dépouillement d'article pour une question de temps de catalogage

- N'avez-vous pas des problèmes de dérivation avec RDM et CVS sachant que leurs données ne sont pas normalisées ?

Un échange avec les prestataires a permis de consolider les données en import, le modèle d'alignement est écrit pour chaque silos de données. Les données sont contrôlées document en main quel que soit le fournisseur de données.

- Fournissez-vous des notices à des bibliothèques municipales ?

Oui, dans le cadre des prêts temporaires de collections selon la recommandation dite « 995 »

- Avec la richesse des liens et la multiplicité des accès, la lecture du catalogue reste-t-elle encore lisible pour le lecteur/visiteur lambda ?

L'ensemble des liens ne sont pas encore mis à disposition de tous les usagers. Une réflexion est en cours pour qu'une partie des liens permette à l'utilisateur de paramétrer « son catalogue ». Pour ceci, nous consolidons les données avant de pouvoir mettre à disposition ces catalogues.

Pour permettre à un usager souhaitant prioritairement de :

- « lire » des « livres lus » de voir remonter les manifestations concernées, une information permettant toujours de passer au-delà pour accéder à l'ensemble des documents
- d'écouter des opéras qui intègre une voix de baryton
- accéder aux collections destinées à un public (âge, niveau de lecture...)

Réponses apportées au cours de l'intervention :

- Quel accompagnement aux bibliothèques du Puy-de-Dôme sur la question de la transition bibliographique ? Formations, ateliers, etc. ? Comment s'est fait l'accompagnement au changement ?

Formation d'une équipe « métadonnées » de 5 personnes par les membres de la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de la convention de partenariat (2017)

- Quel est le SIGB que vous utilisez ?

Syrtis ; société Progilone (Lyon)

- Est-ce qu'on peut afficher la fiche d'autorité des auteurs dans ce SGB ? Et faire des enrichissements par lien ISNI vers wikipédia, par exemple ?

La fiche autorité est accessible au catalogue, son enrichissement est en cours (sur identifiants)

- Chaque numéro de Géo est-il catalogué comme une monographie ? Avez-vous créé une notice par numéro ? Du coup vous conservez tous les numéros de votre collection.

Une œuvre expression décrit la revue, chaque manifestation correspond à un numéro, le dépouillement d'article (avec la création OEM) est exceptionnel par choix de catalogage.

- j'aimerais savoir ce qu'il y a derrière le bouton "Embarquez pour la balade intuitive".

Elle permettra de « naviguer » dans les collections via une interface graphique avec rebond sur des types de points d'accès sélectionnés, c'est une expérimentation de sérendipité

- Au début du projet, avez-vous fait un travail de préparation des données avant de changer de SIGB, ou bien avez-vous commencé avec le nouveau SIGB ?

En prévision d'une reprise des données sur celles de la BnF, depuis plusieurs années les ARK des notices bibliographiques sont saisis. Reste néanmoins un travail important post migration lié aux « multi-méthodes » de catalogage.

Lors d'intégration de nouveaux réseau, avec la montée en compétence en interne, les données sont enrichies des ARK, avec l'outil Bibliostratus.

- Ce SGB est-il fondé sur l'UNIMARC ? Sur RDA-FR ? Sur quelle technologie ? Vous ne cataloguez pas en Unimarc ?

Syrtis a été construit à partir de 2013, le SGB est fondé sur RDA, son orientation est désormais RDA-FR

- Quelle est la part d'automatisation des tâches et de travail humain dans ce catalogage par entités à partir des notices de la BnF ?

Les « notices » préexistent aux moments de l'acquisition, elles sont contrôlées par l'équipe catalogue, la fusion des données de la BnF est désynchronisée. Un mapping précise, zone à zone, la conservation de la donnée existante, le cumul avec celle de la BnF, le remplacement.

- Les liens entre œuvres ne sont pas récupérées des notices MARC. Comment sont-elles enregistrées, sous quelle forme, et pourraient-elles être exportées ?

Les liens LRM seront exportables dans les évolutions de l'UNIMARC (531, 541)

- De quel réservoir dérivez-vous vos notices en format rda ?

BnF, Electre, ORB, RDM, COLACO, CVS
DILICOM (PNB)

ARTE-VOD
Skileos